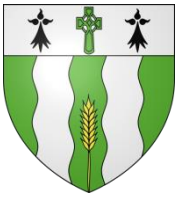


## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MAIRIE de QUERRIEN  
29310



L'AN DEUX MIL DIX HUIT le 14 mars 2019 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUERRIEN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur convocation adressée individuellement le 8 mars 2019 conformément aux articles L.2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 19      présents : 18      votants : 18  
votants : 17(CA)

**PRÉSENTS** : Jean Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER, Guy LE VALLEGANT, Gérard BESNARD, Marinette MENTEC (arrivée à 19h30), Yves LE GOFF, Arsène KERBIQUET, Françoise MADIGOU, Rachel DRAULT/LE GOFF, HELOU Marie Claire, Myriam GUILCHET, Emilie BOULIC, Michel MOUILLE, Christian PEREZ, Sébastien OLLIVIER, Martine PADE.

**ABSENTS excusés** :

Stéphane CADO donne pouvoir à Juliette PASQUIER  
Didier LORAND donne pouvoir à Jean Paul LAFITTE  
Cédric LE NAOUR

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur Jean Paul LAFITTE, maire.  
Martine PADE a été élue secrétaire de séance.

---

Le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2019 a été adopté à l'unanimité (18 voix)

---

### N°11 - mars 2019

#### **SIMIF : modification des statuts**

---

Lors du conseil syndical du 12 décembre 2018, une modification des statuts du SIMIF a été validée à l'unanimité.

Les modifications portent sur les articles suivants :

Lors du conseil syndical du 12 décembre 2018, une modification des statuts du SIMIF a été validée à l'unanimité.

Les modifications portent sur les articles suivants :

- Article 2 : Précision de l'objet du syndicat
- Article 4 : L'article L5211-11 du CGCT précise les conditions de réunion (semestrielle et non annuelle). Le quorum tient compte des membres présents (et non représentés).
- Article 10 et 11 : Les procédures d'adhésion et de retrait sont précisées.
- Article 12 et 13 : Là encore il s'agit de détailler l'article du CGCT

Conformément à l'article 12 les «organes délibérants» ont 3 mois pour se prononcer.

Après lecture des modifications de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité (18 voix) :

EMET un avis favorable à la modification des statuts du SIMIF, ainsi que les avenants et toutes pièces concernant ces modifications

Après lecture des modifications de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité (18 voix) :

EMET un avis favorable à la modification des statuts du SIMIF, ainsi que les avenants et toutes pièce concernant ces modifications

---

N° 12 - mars 2019

**ORANGE : bail antenne relais**

**1-Montant LOYER**

Le bail est accepté moyennant un loyer annuel de 1 400 € (mille quatre cents euros) nets toutes charges incluses, qui prendra effet à compter du 27/11/2019.

**2-Durée du BAIL**

Le présent bail est consenti pour une durée de 12 (douze ans), qui prendra effet à compter du 27/11/2019. Il sera renouvelé de plein droit par périodes de 6 (six) ans, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, 24 (vingt-quatre) mois avant la date d'expiration de la période en cours.

Cette dénonciation ne pourra donner lieu à une quelconque indemnité.

Après lecture des modifications, le conseil municipal,

EMET un avis favorable aux modifications mentionnées ci-dessus dans la cadre du renouvellement du bail et autorise Monsieur Le MAIRE à signer le nouveau bail et tous documents en lien avec ce dossier.

POUR : **10**

ABSTENTION : **6**, Marie Claire HELOU, Myriam GUILCHET, Sébastien OLLIVIER, Christian PEREZ, Martine PADE,  
Gérard BESNARD

CONTRE : **1**, Michel MOUILLE

---

N° 13 - mars 2019

**Quimperlé Communauté : adhésion service commun prévention**

Quimperlé communauté propose la création d'un service commun de prévention via une offre de services de base pour toutes les communes pour un montant annuel de 1312 euros. Cette cotisation permettra de financer pour les communes adhérentes :

- Des groupements d'achats associés aux dépenses de prévention des risques professionnels type E.P.I
- L'animation du réseau des assistants de prévention
- Le montage des dossiers de financement pour bénéficier des subventions type FIPHP ou FNP
- L'accompagnement dans les démarches obligatoires de type RPS
- La veille réglementaire sur la prévention

- L'accompagnement dans la mise à jour obligatoire du document unique des communes
- L'observation de l'accidentologie du travail avec la production de recommandations/actions

Pour la commune de **Querrien**, le montant de cotisation ouvrira droit aux prestations supplémentaires suivantes :

- Mise à jour du document unique
- Assistance à l'élaboration du diagnostic et du plan d'action au titre des RPS.

Le conseil municipal, à l'unanimité (18 voix) :

DECIDE l'adhésion au service commun de prévention proposé par Quimperlé Communauté selon les conditions mentionnées ci-dessus

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2019

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette adhésion

N° 14 - mars 2019

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 et COMPTES DE GESTION

### Budget COMMUNE

Après s'être fait présenter le compte administratif de la **Commune** appuyé de tous les documents propres à justifier les résultats, le conseil municipal constate :

<b>Un excédent de fonctionnement de</b>	<b>353 370,84 €</b>
Report 2017 :	81 092,92 €
Résultat courant 2018 :	272 277,93 €

<b>Un excédent d'investissement de</b>	<b>583 308,35 €</b>
Report 2017 :	235 638,07 €
Résultat courant 2018 :	347 670,28 €

Le conseil municipal, Il est adopté et voté (le Maire ayant quitté la salle au moment du vote)

**POUR** : 14  
**ABSTENTION** : 2, Michel MOUILLE, Christian PEREZ  
**CONTRE** : 1, Sébastien OLLIVIER

### Budget Eau et Assainissement :

il est procédé dans les mêmes formes au vote du CA 2018 qui présente :

<b>Un déficit de fonctionnement de</b>	<b>63 070,38 €</b>
Report 2017 :	21 502,42 €
Résultat courant 2018 :	- 84 572,80 €

<b>Un excédent d'investissement de</b>	<b>302 263,30 €</b>
Report 2017 :	83 697,24 €
Résultat 2018 :	218 566,06 €

Le conseil municipal, Il est adopté et voté (le Maire ayant quitté la salle au moment du vote)

**POUR** : 14  
**ABSTENTION** : 2, Michel MOUILLE, Christian PEREZ  
**CONTRE** : 1, Sébastien OLLIVIER

N° 15 – mars 2019

## **Affectation du résultat**

1<sup>er</sup> janvier 2019, les résultats du budget assainissement sont repris au sein du budget commune.

Il en ressort que le résultat global de fonctionnement s'affiche à 353 370,84 € - 63 070,38 €  
 Soit un excédent de : **290 300,46 €**

Le résultat global d'investissement s'affiche à 583 308,35 € + 302 263,30 €  
 Soit un excédent de : **885 571,65 €**

L'affectation des résultats est proposée de la façon suivante :

### Section de fonctionnement

Part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement, compte 1068 : 200 000 €

Reprise au compte 002 (excédent reporté) : 90 300,46 €

(Une recette de 63 070,38 € devra être enregistrée au compte 7788 du budget 2019, correspondant au versement de Quimperlé communauté en compensation du déficit du budget eau et assainissement)

### Section d'investissement.

L'excédent de 885 571,65 € est repris au compte 001.

(Dont 302 263,30 € viendront financer le reversement au profit de Quimperlé communauté- crédits à ouvrir en dépenses d'investissement au compte 1068)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, l'affectation proposée

**POUR** : 15  
**ABSTENTION** : 2, Michel MOUILLE, Christian PEREZ  
**CONTRE** : 1, Sébastien OLLIVIER

## Questions diverses

Le chantier de démolition derrière la mairie est en cours. 3 semaines de désamiantage sont prévues.

Calendrier

DOB 29.03.2019

Commission des finances : 02.04.2019

CM : 05.04.2019

**L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers municipaux n'ayant plus de questions**

**La séance est levée à 21H30**

Le maire :

Les conseillers municipaux :